

# COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 15 juin 2018

**Conseillers présents** : MM. LOUCHE Alain, GARNIER Michel, PELLET Bernard, VERDELHAN Bernard, NICOLAS Christian, DAUDE Roger, MICHELET Jean-Pierre, Mme MARTIN Lise.

**Excusés** : MM. MICHEL Raymond et BALMOT Michel.

**Secrétaire de séance** : M DAUDE Roger,

Le compte rendu du précédent conseil municipal est validé à l'unanimité.

## **Décision modificative au budget chaufferie**

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
1641	Emprunts en euros		152.49
2031	Frais d'études		-152.49
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## **Décision modificative au budget commune**

le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
	Encaissements Investissement	-29 815.20	
28041482 (040)	Subv.Cne : Bâtiments, installations	29 815.20	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

### **Contrat de travail Agent technique**

M Jean-Pierre Laporte est recruté pour un CDD d'un an. Son CUI CAE étant terminé depuis le 31 mai 2018 le présent contrat prend effet au 1<sup>er</sup> juin 2018.

### **Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées**

La CLECT doit être composée de membres des conseils municipaux des communes membres de la communauté des communes, étant précisé que chaque conseil municipal dispose d'un représentant.

Le conseil municipal désigne M Alain LOUCHE comme représentant.

### **Désignation du représentant pour le RGPD**

Afin d'être en conformité avec le Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles, le syndicat Intercommunal AGEDI a désigné son Président Jean-Pierre Martin en tant que délégué à la Protection des données (DPD). Le conseil municipal désigne donc M Jean-Pierre MARTIN en tant que DPD (ou DPO) pour la collectivité de St martin de Boubaux, dans le cadre de la mutualisation.

### **Désignation du coordonnateur communal pour le recensement 2019**

Mme Audrey COUDEIRE est désigné.

### **Statuts du SMHVC**

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal que la commune est membre du Syndicat Mixte des Hautes Vallées Cévenoles.

En application des lois MAPTAM et NOTRE, le SMHVC a voté l'abandon de sa compétence n°2 GEMAPI ; de ce fait, le SMHVC change de nature juridique et devient syndicat intercommunal à vocation unique, dénommé Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles (SHVC).

Par ailleurs, le syndicat modifie, à la demande de la Préfecture du Gard, l'article 8 des ses statuts en supprimant le nombre de vice-présidents (qui sera fixé ultérieurement par délibération) et les modalités de répartition des sièges.

Enfin, le syndicat met à jour la liste des ses membres en intégrant les communes de La Vernarède, et le Chambon, côté Gard ; et les communes de St Germain de Calberte et de St Michel de Déze, côté Lozère.

Monsieur le maire présente les nouveaux statuts du syndicat et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après délibéré,

Décide de valider les nouveaux statuts du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles

- qui ne font plus apparaître la compétence GEMAPI,
- qui font devenir le syndicat mixte, syndicat à vocation unique,
- qui intègre les communes de La Vernarède, La Chambon, St Germaine de Calberte et St Michel de Déze,
- qui, à l'article 8, suppriment le nombre de vice-présidents et les modalités de répartition des sièges,

 **Questions diverses**

- Signalisation :

3 panneaux indicateurs de lieu ou de lieu-dit vont être achetés : La Croix Blanche, Le Rouqueirol et la Figuerasse pour un coût de 193.20 € TTC.

- Demande de location de la classe maternelle :

Après entretien avec le demandeur le projet est reporté.

- Plan Départemental Très Haut Débit :

Le conseil décide de valider les statuts du syndicat mixte Lozère Numérique et décide d'y adhérer.

- Adhésion de soutien à la ferme de Sylvie :

Le conseil décide d'adhérer à ce comité de soutien et fera un don de 100.00 € au CCAS de St Michel de Dèze.

- Aménagement du site de la Cure

Une réunion est prévue le 3 juillet à 15h à la mairie.